

La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

Mieux connaître mon territoire : explorer la documentation de la DREAL

Contexte

La DREAL dispose d'un fonds documentaire spécialisé, composé de littérature grise (études, rapports, thèses...), d'ouvrages techniques et de revues spécialisées.

Les données sont disponibles sur le portail du système d'information du développement durable et de l'environnement – SIDE qui rassemble au niveau national plus de 175 000 références et est dédié, à la diffusion des informations produites ou détenues par les services du ministère.

Les documents portent sur les principaux enjeux environnementaux (développement durable, Milieux et espaces naturels, Faune Flore Biodiversité, Sites et Paysages, Eau et milieux aquatiques...) et sur les aspects environnementaux des thématiques (Énergie, Agriculture, Aménagement et développement des territoires, Urbanisme, Construction et Habitat...).

Votre rôle en tant qu'élu

En tant que représentant d'une collectivité territoriale, vous êtes un acteur clé de la connaissance de votre territoire et de la prise en compte des phénomènes qui le parcourent.

[Le portail régional SIDE](#) vous donne accès à l'ensemble des publications de la DREAL et vous offre la possibilité d'étendre votre recherche à d'autres sources documentaires (bases de données spécialisées par exemple).

Au gré des différents documents qui seront élaborés au cours de votre mandat (Plan Local d'Urbanisme, Plan Climat Air Énergie Territorial, Atlas de Paysages...) vous disposez grâce à ce site d'informations utiles pour connaître et valoriser votre territoire !

Le rôle de la DREAL

La DREAL continue à mettre en application la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement et toutes les dispositions réglementaires relatives aux données.

Quelles exigences réglementaires ?

Ces informations sont réutilisables et majoritairement libres de droits. Les métadonnées précisent leurs modalités de réutilisation information par information.

Une question ?

- Par mail : scte.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr
- par téléphone : 02 72 74 74 40

